



Avenant au
Schéma départemental des services aux familles
des Bouches-du-Rhône
pour la période 2018-2021



Le département des Bouches-du-Rhône, déjà marqué par une coopération partenariale active dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance, s'est vu retenu préfigurateur pour l'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles. Ce schéma, signé pour la période 2015-2017, a matérialisé le rapprochement du pilotage local des politiques de la petite enfance et de la parentalité.

Il a été décidé en 2017, par l'ensemble des signataires de ce schéma, de poursuivre cette dynamique partenariale par l'élaboration d'un avenant pour la période 2018 – 2021, avec pour enjeux de :

- Consolider et développer la coopération partenariale dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité
- Inscrire de nouvelles orientations pour poser les bases d'une politique jeunesse coordonnée entre l'ensemble des acteurs du département.

Cet élargissement a vocation à garantir une continuité dans l'action éducative auprès des enfants, permettre de concilier les temps de vie des parents, réduire les inégalités territoriales en matière de services aux familles, développer la citoyenneté et promouvoir les valeurs de la République auprès des jeunes

Fort des avancées du schéma 2015-2017, en termes de mise en relation des acteurs et d'articulation des politiques petite enfance et parentalité, cet avenant a été préparé avec un parti pris pour une approche transversale et un décloisonnement entre les politiques petite enfance, parentalité et jeunesse.

Table des matières

Orientations stratégiques, objectifs et actions retenus	4
Modalités de mise en œuvre du schéma	20
Durée, modification et résiliation du schéma	25
Signatures.....	27



ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES,
OBJECTIFS ET
ACTIONS RETENUS

Sur la base des orientations nationales, des éléments du diagnostic départemental, du comité des décideurs petite enfance réuni le 8 septembre 2017, les orientations stratégiques locales suivantes sont définies :

1. Améliorer le dispositif de connaissance de l'activité et des besoins ;
2. Pérenniser l'offre d'accueil et réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel au collectif afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
3. Poursuivre le maillage progressif du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité sur la base d'un référentiel commun ;
4. Favoriser le développement de l'offre adaptée aux situations de vulnérabilité rencontrées par les familles et améliorer la qualité et l'accessibilité des modes de prise en charge des enfants dans leur diversité ;
5. Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle ;
6. Développer l'information en direction des familles et des professionnels ;
7. Impulser une coordination départementale autour de la jeunesse

Les signataires du schéma prennent également en compte les différents documents, schémas et démarches locales existants, notamment les plans communaux de développement, le schéma départemental enfance et famille/petite enfance, les contrats de ville afin d'en articuler les périmètres d'intervention.

La déclinaison en fiche actions a été opérée au travers de deux approches complémentaires :

- **Des fiches transversales** qui identifient les actions à conduire pour une ou plusieurs thématiques (Fiches 1, 2, 3, 4)
- **Des fiches thématiques** qui déclinent les actions pour les trois axes : petite enfance, parentalité, jeunesse (Fiches 5, 6, 7, 8, 9)

Fiche action n°1	Améliorer la connaissance de l'activité et des besoins
Objectif général	<input type="checkbox"/> Avoir une connaissance actualisée et partagée de l'offre de services existante <input type="checkbox"/> Identifier les attentes des familles <input type="checkbox"/> Développer l'information en direction des familles et des professionnels
Contexte	Diagnostic réalisé en 2014 en vue de l'élaboration du schéma départemental des services aux familles Travaux du comité de suivi et d'évaluation Mise en commun des données entre signataires Diagnostic réalisé par l'observatoire petite enfance de la Ville de Marseille, actualisé en 2017
Objectifs opérationnels	<input checked="" type="checkbox"/> Actualiser et partager un diagnostic petite enfance, parentalité et réaliser un diagnostic partagé sur la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Identifier les indicateurs pertinents pour compléter le diagnostic réalisé en 2014 et évaluer les actions <input checked="" type="checkbox"/> Ajuster et enrichir l'offre de services aux familles
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser, mettre en partage et analyser les données sources - Partager les travaux internes réalisés (analyse qualitative et quantitative des besoins des familles et préconisations, publications, enquêtes cibles...) - Mobiliser les réseaux existants pour approfondir les diagnostics - Conduire chaque année une étude sur un territoire délimité et/ou une population identifiée pour en améliorer la connaissance et en tirer des enseignements pour adapter le dispositif - Recenser pour les rendre visible l'ensemble des services offerts aux familles et aux enfants - Coordonner dans une logique de complémentarité les portails et site internet des différents acteurs (<i>marseille.fr, mon-enfant.fr, reseauparents13.fr, departement13.fr, caf.fr, udaf13.fr...</i>) - Conduire une enquête annuelle auprès des familles et mettre en place des focus groupes auprès des parents et des jeunes pour mieux connaître leurs attentes - Produire une synthèse annuelle, par le comité d'évaluation, issue de l'observation de l'activité et des besoins pour alimenter les travaux thématiques
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Familles du département - Professionnels et opérateurs - Partenaires institutionnels
Bilan et évaluation - indicateurs - critères	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches repères des indicateurs retenus pour le diagnostic - Tenue des comités de suivi et d'évaluation - Réalisation d'études et d'enquêtes - Nombre de publications - Statistiques d'utilisation des services en ligne et nombre de téléchargements des documents d'informations - Nombre de focus groupe
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Référents des réseaux et professionnels membres de ces réseaux - Dispositifs d'observation des partenaires institutionnels - Opérateurs

Commission permanente du 30 mars 2018 - Rapport n° 48

Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	Cette action relèvera plus particulièrement du comité de suivi et d'évaluation du schéma

Fiche action n°2	Promouvoir les Valeurs de la République et la laïcité
Objectif général	<input type="checkbox"/> Promouvoir les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité) et la laïcité
Contexte	<p>Nécessité de se mobiliser autour des valeurs de la République</p> <p>Recherche de participation des habitants dans de nombreuses politiques (politique de la ville, animation de la vie sociale)</p> <p>Engagements des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) des 6 mars et 26 octobre 2015</p> <p>Travaux de l'Observatoire de la laïcité</p> <p>Mobilisation de l'ensemble des institutions et réseaux associatifs</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les acteurs dans l'approche de la laïcité et sa mise en œuvre ✓ Développer des actions pour promouvoir l'égalité entre les citoyens (lutte contre les discriminations, égalité réelle entre les femmes et les hommes...) ✓ Favoriser l'implication citoyenne (participation des habitants, développement du pouvoir d'agir et la citoyenneté...)
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Former les acteurs locaux sur le cadre juridique permettant la promotion des valeurs de la République et la laïcité pour les aider à mettre leurs pratiques professionnelles en accord avec ce cadre, dans un souci de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient, en s'appuyant sur le plan de formation du Commissariat général à l'égalité des territoires - Organiser un colloque interinstitutionnel à partir du thème de la laïcité - Inscrire des ateliers dédiés lors de l'Assemblée Générale biennale du Schéma départemental des services aux familles - Accompagner les responsables d'équipements au travers d'actions collectives, de la mise à disposition d'outils de communication, et par l'organisation de comité de suivi en cas de difficultés - Formation et accompagnement des parents dans la fonction de délégué de parents d'élèves - Soutenir le développement d'actions visant l'engagement citoyen (ex. : <i>volontaires de service civique, appels à projet, réserve civique...</i>), et la prévention de la radicalisation
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants et Jeunes du département - Parents - Familles du département - Professionnels et opérateurs - Partenaires institutionnels
Bilan et évaluation - indicateurs - critères	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à la formation du Cget - Réalisation d'un colloque interinstitutionnel et nombre de participants
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires institutionnels - Professionnels et opérateurs - Associations

Commission permanente du 30 mars 2018 - Rapport n° 48

Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	Charte de la laïcité de l'Éducation Nationale et de la Branche Famille jointes en annexe

Fiche action n°3	Favoriser la coparentalité dans une logique d'égalité réelle Femme - Homme
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soutenir chaque parent dans son rôle quelle que soit sa situation de parent <input type="checkbox"/> Promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans leur rôle de parent <input type="checkbox"/> Renforcer le rôle des pouvoirs publics dans l'accompagnement des séparations afin de préserver la capacité financière des familles, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'exercice de la coparentalité par voie amiable
Contexte	<p>Loi 2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014</p> <p>Plus d'un tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté (14 % en moyenne nationale), et dans 85 % des cas, les familles monoparentales sont des mères isolées dans le département des Bouches-du-Rhône</p> <p>Evolution de la législation concernant l'allocation de soutien familial (ASF) au 1^{er} avril 2016</p> <p>Création de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA)</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager l'implication de tous les parents dans un rapport d'égalité ✓ Soutenir les parents dans les situations de vie qui peuvent les fragiliser ✓ Informer les parents pour les accompagner dans les situations de changement, dans l'intérêt de l'enfant, dans une dimension psychosociale, juridique, d'accès aux droits, et de médiation
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation de tous les parents au sein des dispositifs de soutien à la parentalité - Promouvoir le dispositif de parrainage de proximité - Affirmer l'importance de la médiation familiale : maintenir la qualité du soutien aux services, la dynamique de réseau et le développement des médiations volontaires - Déployer et promouvoir le dispositif de Garantie des impayés de pensions alimentaires (GIPA) - Mettre en œuvre les séances d'informations collectives « Parents après la séparation » - Soutenir le développement d'actions favorisant la mixité des participants et l'accompagnement des familles isolées (<i>ex. : appels à projets petite enfance, parentalité, jeunesse</i>)
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Familles, enfants et jeunes du département - Professionnels et opérateurs - Associations
Bilan et évaluation - indicateurs - critères	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des actions de médiation familiale - Taux de participation aux actions collectives d'informations « Parents après la séparation » - Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant du parrainage de proximité

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Partenaires institutionnels- Acteurs de la parentalité- Familles du département- Associations- Délégations « droits des femmes » au sein de la Préfecture, des collectivités locales
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	

Fiche action n°4	Accompagner les enfants et les parents dans une logique de réduction des inégalités de toutes natures
Objectif général	<input type="checkbox"/> Poursuivre le développement de l'offre de services en réduisant les inégalités de toutes natures <input type="checkbox"/> Réduire les inégalités d'accès à l'information <input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux droits et aux services pour toutes les familles
Contexte	Disparité de l'offre de services dans le département Diversité du territoire en termes de densité de population et de niveaux de vie notamment Nouvelle cartographie de quartiers prioritaires Documents de politique transversale « Ville » et « inclusion sociale » annexés au projet de loi de finances pour l'exercice 2018 Élaboration d'un schéma département d'accessibilité des services aux publics
Objectifs opérationnels	<input checked="" type="checkbox"/> Caractériser et cibler les territoires prioritaires et les publics pour lesquels une approche spécifique est nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> Simplifier les démarches d'accès aux droits et aux services <input checked="" type="checkbox"/> Accompagner les familles dans leur démarche d'accès aux services et aux droits <input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir la prise en compte des besoins spécifiques dans les actions mises en œuvre
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir le diagnostic territorial (indicateurs nationaux et locaux) pour la définition partagée des territoires prioritaires et des équipements nécessaires - Favoriser le suivi et la veille partagés du développement de l'offre de services et de la stabilisation des équipements existants - Donner facilement accès à l'information sur les services aux familles - Elargir le champ partenarial pour favoriser l'adaptation des services aux besoins (<i>insertion socio-professionnelle des parents, formation des professionnels, appui technique des équipements...</i>) - Poursuivre le maillage et la mise en réseau des intervenants - Poursuivre l'accompagnement des actions (<i>Lieux d'Accueil Enfants Parents, préscolarisation des tous petits, la scolarisation des jeunes, appels à projets, aide à domicile, crèches AVIP</i>) qui participent à réduire les inégalités entre les enfants (<i>handicap, précarité, isolement</i>) - Renforcer le partage des outils, procédures et modalités de financement pour accompagner les porteurs de projets, et poursuivre la complémentarité des actions des signataires, tout en préservant la maîtrise de chacun sur ses financements - Inciter les équipements à développer des projets spécifiques dans une logique d'inclusion - Orienter les familles vers les projets spécifiques (<i>insertion, handicap...</i>)
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Familles du département concernées par des problématiques spécifiques (<i>primo arrivants, familles isolées, handicap...</i>) - Professionnels et opérateurs - Associations
Bilan et évaluation - indicateurs - critères	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture des services offerts aux familles sur le département et correction des disparités (<i>réduction des écarts entre les territoires, accès des publics précaires, des enfants en situation de handicap, des parents en parcours d'insertion socioprofessionnelle...</i>) - Bilans partagés des appels à projets (<i>Nombres de projets spécifiques</i>)

	<i>accompagnés ou financés)</i>
Partenaires	- Acteurs et équipements dans le domaine de la petite enfance, de la parentalité, et de la jeunesse - Opérateurs dans le champ de la formation professionnelle, de l'insertion socio-professionnelle, du handicap...
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	Cette action se déclinera notamment au travers des appels à projets communs entre les signataires et des instances inscrites au schéma

Fiche action n°5	Développer et diversifier l'offre en matière d'accueil de la Petite Enfance au plan quantitatif et qualitatif
Objectif général	<input type="checkbox"/> Poursuivre le développement de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance dans un double objectif de réduction des inégalités de toutes natures et de progression de sa qualité
Contexte	Diagnostic du Schéma départemental des services aux familles 2014-2017 actualisé lors du séminaire petite enfance (Septembre 2017) Rapport du Giampino 9 mai 2016 Nouvelle cartographie des quartiers politiques de la ville
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approfondir le diagnostic partagé de l'offre et des besoins en matière de petite enfance ✓ Poursuivre le développement d'une offre d'accueil individuel et collectif adaptée sur les territoires prioritaires, dans un but de rééquilibrage territorial, afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ✓ Accompagner le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins particuliers des familles ✓ Favoriser l'offre d'accueil de qualité, tant sur l'accueil individuel que collectif, en développant la complémentarité des modalités d'accueil du jeune enfant ✓ Développer l'offre d'accueil en milieu rural ✓ Promouvoir les missions des établissements d'accueil du jeune enfant dans le développement des compétences psychosociales des enfants ✓ Engager les établissements dans une démarche tenant compte des préoccupations socio-environnementales dans leur fonctionnement
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir le diagnostic territorial (<i>indicateurs nationaux et locaux</i>) pour la définition partagée des territoires prioritaires en matière d'offre d'accueil - Analyser annuellement l'offre d'accueil et son adéquation aux besoins des familles pour adapter les actions à conduire - Poursuivre le suivi, la veille et l'accompagnement partagés du développement et de la stabilisation des places d'accueil au sein du département (<i>individuel, collectif et pré-scolarisation</i>) - Améliorer la connaissance des besoins d'accueil des familles et des freins à lever en mobilisant les Relais d'assistants maternels (RAM) et en organisant des focus groupes de parents. - Développer l'information en direction des familles et des professionnels, en facilitant l'orientation vers une offre d'accueil (<i>couverture territoriale des RAM, offres numériques...</i>) et en incitant à la transparence dans les critères d'attribution de places - Soutenir la création et la pérennisation des Maisons d'assistants maternels (MAM) comme levier de développement de l'offre d'accueil individuel, dans le cadre établi par la charte départementale - Accompagner les responsables d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : <ul style="list-style-type: none"> ○ formation au cadre juridique pour promouvoir les valeurs de la République et la laïcité pour les aider à mettre leurs pratiques professionnelles en accord avec ce cadre et dans un souci de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient, ○ actions d'informations collectives aux évolutions législatives, ○ mise à disposition d'outils de communication, ○ organisation de comités de suivi en cas de difficultés,

	<ul style="list-style-type: none"> ○ mise en réseau... - Elargir le champ partenarial pour favoriser le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins (<i>insertion socio-professionnelle des parents, formation des professionnels, appui technique des équipements...</i>) - Accompagner les projets spécifiques en matière de réponse aux besoins particuliers des enfants et des parents (<i>handicap, précarité, isolement, insertion socioprofessionnelle</i>) - Contribuer à lever les freins au retour à l'emploi par le développement de crèches parentales d'insertion, par la poursuite du partenarial autour des offres numériques (macigogne.fr) et par la promotion des adhésions à la charte des crèches à vocations d'insertion professionnelle (AVIP) - Créer, actualiser et renforcer le partage des outils, procédures et modalités de financement pour accompagner les porteurs de projets, et poursuivre la complémentarité des actions des signataires tout en préservant la maîtrise de chacun sur ses financements (<i>cofinancements et appels à projets communs</i>) - Agir pour les métiers de la petite enfance pour la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la promotion de la formation initiale et continue - Faciliter et favoriser les transitions entre l'accueil individuel, collectif et l'école maternelle - Engager une réflexion autour de la labellisation des micro-crèches Paje pour les rendre financièrement plus accessibles - Favoriser l'activité des assistants maternels avec un soutien renforcé des RAM et en communiquant plus largement auprès des familles sur ce métier - Mener une enquête auprès des personnes n'ayant pas demandé de renouvellement d'agrément d'assistants maternels pour identifier le(s) motif(s) d'abandon de la profession. - Renforcer la professionnalisation des assistants maternels en soutenant le départ en formation continue par l'intermédiaire des RAM
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Familles du département - Professionnels et opérateurs - Partenaires institutionnels
Bilan et évaluation - indicateurs - critères	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du nombre de places créées et supprimées annuellement - Amélioration du taux de couverture global et réduction des écarts entre territoires sur la base d'une définition et méthodologie partagée - Mixité sociale au sein des équipements d'accueil du jeune enfant - Proportion d'assistants maternels agréés et actifs
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements d'accueil du jeune enfant - Relais d'assistants maternels - Associations représentatives du secteur - Acteurs du secteur de la petite enfance - Réseau département des Ram
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	<p>En complément du comité technique de suivi et création des EAJE, deux nouveaux comités sont inscrits au schéma pour poursuivre ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comité de pilotage petite-enfance-insertion - le comité de pilotage accueil individuel

Fiche action n 6	Promouvoir l'offre en matière d'accompagnement à la parentalité
Objectif général	<input type="checkbox"/> Poursuivre le maillage progressif du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité sur la base d'un référentiel commun
Contexte	Diagnostic du Schéma départemental des services aux familles 2014-2017 Rapport IGAS 2013 Rapport de l'INPES « promouvoir la santé dès l'enfance : accompagner la parentalité »
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approfondir le travail de diagnostic en matière d'offre et de besoin de soutien à la parentalité sur les territoires ✓ Poursuivre la couverture territoriale en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité et l'articulation des différents dispositifs ✓ Affirmer et renforcer l'animation du Réseau Parents 13 par des temps forts, en direction des familles et des professionnels, structurant la dynamique départementale
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la connaissance partagée de l'offre existante en matière de soutien à la parentalité - Assurer la lisibilité de l'ensemble de l'offre de services aux parents - Susciter le rééquilibrage de l'offre territoriale - S'approprier les sites Internet et portails afin de développer leur complémentarité (mon enfant.fr, sites des collectivités ...) - Développer le partenariat dans le cadre de la prévention de l'absentéisme scolaire (œuvrer pour l'assiduité scolaire en renforçant le plaisir d'apprendre ex : actions lire écrire et grandir) - Développer le partenariat dans le cadre de la promotion des valeurs de la République - Poursuivre le développement de l'offre de services aux familles et aux parents : <ul style="list-style-type: none"> ○ -co parentalité : médiation familiale, espaces de rencontres, parrainage de proximité, ○ -accompagnement à la socialisation et à la parentalité : LAEP, Réseaux d'accueil enfants parents, ○ accompagnement à la scolarité : Contrat local d'accompagnement à la scolarité, accompagnement des familles des enfants scolarisés avant trois ans, accompagner les parents à devenir représentant de parents d'élèves ○ -aide à domicile avec une approche spécifique en matière de périnatalité ○ interventions sociales sur les vacances familiales... - Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation à destination des personnels sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la promotion des valeurs de la République - Renforcer le partage des outils, procédures et modalités de financement pour accompagner les porteurs de projets, et poursuivre la complémentarité des actions des signataires tout en préservant la maîtrise de chacun sur ses financements - Développer les partenariats permettant une meilleure prise en charge du public

	pressenti (ex : synergies autour des interventions à domicile)
Public(s) cible(s)	- Parents du département - Professionnels et intervenants dans le domaine de la parentalité
Bilan et évaluation - indicateurs - critères	- Bilans partagés des actions autour de la parentalité
Partenaires	- Partenaires institutionnels - Acteurs et associations de la parentalité
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	

Fiche action n°7	Coordonner l'offre en matière d'enfance 3 – 11 ans
Objectif général	<input type="checkbox"/> Impulser une coordination départementale autour de la jeunesse
Contexte	<p>La jeunesse concerne une catégorie de la population par essence fluctuante car elle constitue un moment de passage entre l'enfance et l'âge adulte.</p> <p>Au-delà des difficultés qu'elle rencontre, la jeunesse constitue un atout en termes de potentiel, de développement économique, de créativité.</p> <p>Il est donc apparu comme un enjeu de développer un partenariat actif sur le champ de la jeunesse et définir un plan d'actions départemental structuré afin d'élaborer, in fine, une politique jeunesse cohérente et partagée par les signataires du schéma.</p> <p>Document de politique transversale en faveur de la Jeunesse annexé au projet de loi de finance 2018</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic 3-11 ans et un recueil des dispositifs partenariaux - Promouvoir les valeurs de la République, favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes et leur engagement par : <ul style="list-style-type: none"> o la formation des acteurs o l'échange de bonnes pratiques o ... - Maintenir une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant par l'ensemble des acteurs par le maintien des Projet Educatif Territorial (PEDT)
Public(s) cible(s)	Jeunes 3-11 ans
Partenaires	Acteurs et Associations intervenant sur la jeunesse
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	Ces objectifs devront être déclinés en actions par le « comité de jeunesse » inscrit par avenant au schéma

Fiche action n°8	Coordonner l'offre en matière de jeunesse 11- 17 ans
Objectif général	<input type="checkbox"/> Impulser une coordination départementale autour de la jeunesse
Contexte	<p>La jeunesse concerne une catégorie de la population par essence fluctuante car elle constitue un moment de passage entre l'enfance et l'âge adulte.</p> <p>Au-delà des difficultés qu'elle rencontre, la jeunesse constitue un atout en termes de potentiel, de développement économique, de créativité.</p> <p>Il est donc apparu comme un enjeu de développer un partenariat actif sur le champ de la jeunesse et définir un plan d'actions départemental structuré afin d'élaborer, in fine, une politique jeunesse cohérente et partagée par les signataires du schéma.</p> <p>Loi Notre 2016, Région « chef de filât » de la Jeunesse</p> <p>Document de politique transversale en faveur de la Jeunesse annexé au projet de loi de finance 2018</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic 11-17 ans et un recueil des dispositifs partenariaux - Promouvoir les valeurs de la République, favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes et leur engagement par : <ul style="list-style-type: none"> o la formation des acteurs o l'échange de bonnes pratiques o le bénévolat o ... - Maintenir une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant par l'ensemble des acteurs par l'accompagnement des « temps charnières » de l'enfant (11-17 ans) et du jeune en incluant une approche situationnelle : enfant/parent/professionnel - Renforcer une présence éducative auprès des 11-17 ans dans les domaines suivants : sport, culture, loisirs, vacances, internet, citoyenneté, prévention de la radicalisation.
Public(s) cible(s)	Jeunes 11 – 17 ans
Partenaires	Acteurs et Associations intervenant sur la jeunesse
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	Ces objectifs devront être déclinés en actions par le « comité de jeunesse » inscrit par avenant au schéma

Fiche action n°9	Coordonner l'offre en matière de jeunesse 16-25 ans
Objectif général	<input type="checkbox"/> Impulser une coordination départementale autour de la jeunesse
Contexte	<p>La jeunesse concerne une catégorie de la population par essence fluctuante car elle constitue un moment de passage entre l'enfance et l'âge adulte.</p> <p>Au-delà des difficultés qu'elle rencontre, la jeunesse constitue un atout en termes de potentiel, de développement économique, de créativité.</p> <p>Il est donc apparu comme un enjeu de développer un partenariat actif sur le champ de la jeunesse et définir un plan d'actions départemental structuré afin d'élaborer, in fine, une politique jeunesse cohérente et partagée par les signataires du schéma.</p> <p>Loi Notre 2016, Région « chef de filât » de la Jeunesse</p> <p>Document de politique transversale en faveur de la Jeunesse annexé au projet de loi de finance 2018</p> <p>Loi n° 2017-86 « égalité et citoyenneté »</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic 16-25 ans et un recueil des dispositifs partenariaux - Promouvoir les valeurs de la République, favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes et leur engagement par : <ul style="list-style-type: none"> ○ la formation des acteurs ○ l'échange de bonnes pratiques ○ le service civique ○ la réserve civique ○ le bénévolat ○ ... - Contribuer, participer de manière coordonnée à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes <ul style="list-style-type: none"> • Création de Réseaux transversaux pour une approche globale afin de contribuer à la levée des freins à l'insertion : santé, mobilité, logement • Développement auprès de ce public de l'information et un accompagnement (social, santé,...) pour un accès effectif aux droits (Réseau Information Jeunesse : CRIJ, BIJ et PIJ, « Boussole des droits », Points Accueil Ecoute Jeunes, Service Public Régional d'Orientation...).
Public(s) cible(s)	Jeunes 16-25 ans
Partenaires	Acteurs et Associations intervenant sur la jeunesse
Communication	Assurer la promotion des actions réalisées
Informations complémentaires	Ces objectifs devront être déclinés en actions par le « comité de jeunesse » inscrit par avenant au schéma



MODALITÉS DE MISE
EN ŒUVRE DU
SCHÉMA :
Le règlement intérieur
des instances

Les instances du schéma

La Commission Départementale de Services aux Familles (CDSF), instance politique chargée de :

- ✓ Partager le diagnostic
- ✓ Définir les orientations stratégiques et leurs modalités de mise en œuvre
- ✓ Définir les périmètres des différents champs thématiques
- ✓ Définir la stratégie de communication autour du schéma départemental des services aux familles et l'information des acteurs (familles, professionnels)

Une assemblée générale des services aux familles pourra être convoquée. Lieu d'échanges et de débats sur ces thématiques, elle devra permettre d'éclairer les orientations de la commission départementale.

Un Comité Technique Départemental de Services aux Familles (CTDSP), instance technique chargée de :

- ✓ Proposer des orientations stratégiques et leurs modalités de mise en œuvre
- ✓ Assurer la coordination des acteurs, des dispositifs et des actions en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse et de parentalité
- ✓ Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma

Il s'appuie sur les comités thématiques déjà existants :

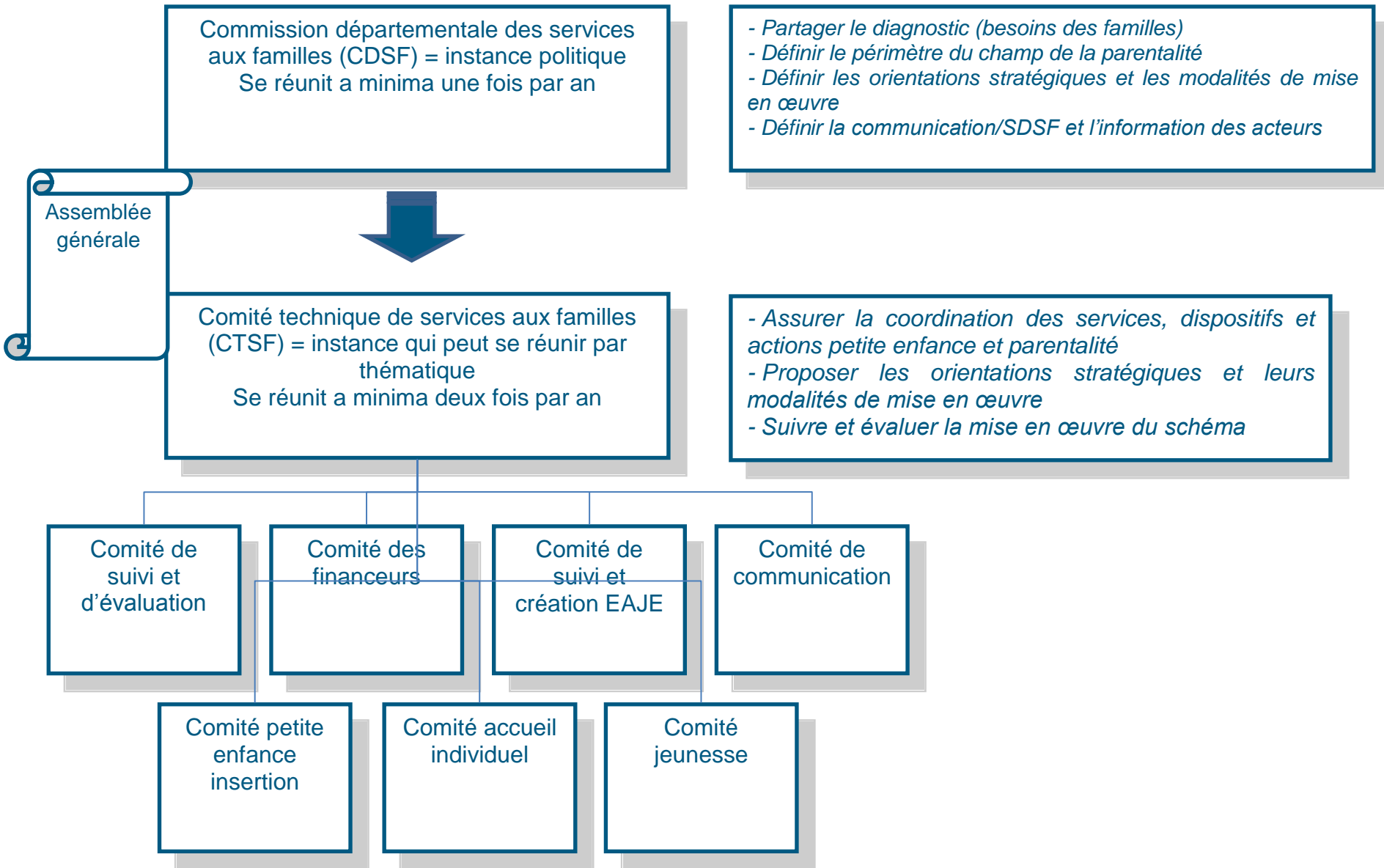
1. Un comité de suivi et d'évaluation
2. Des comités des financeurs
3. Un comité de suivi et création des Equipements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
4. Un comité chargé de la communication,

Ainsi que sur trois comités créés par le présent avenant :

5. Comité de pilotage petite-enfance/insertion
6. Comité de pilotage accueil individuel
7. Comité de pilotage jeunesse

Chacun des 7 comités techniques devra élaborer une feuille de route et définir les groupes de travail nécessaire à sa réalisation. Cette feuille de route devra s'inscrire dans les orientations du présent schéma et sera validée par la commission départementale.

L'organisation générale est représentée sous la forme du schéma ci-après :



COMITES TECHNIQUES THEMATIQUES DE SERVICES AUX FAMILLES

Comité de suivi et d'évaluation	Comités des financeurs	Comité Technique de suivi et création des EAJE	Comité Technique de communication	Comité Petite enfance insertion	Comité Accueil individuel	Comité jeunesse
<p><u>Secrétariat</u> : CAF <u>Animation</u>: CAF, CD sous l'égide de l'Etat <u>Composition</u>: DRJCS et les signataires du schéma <u>Périodicité</u>: a minima 2/an</p>	<p><u>Secrétariat</u> : CAF ou CD <u>Animation</u>: CAF ou CD <u>Composition</u>: les financeurs de chaque dispositif <u>Périodicité</u>: a minima 2/an</p>	<p><u>Secrétariat</u> : CAF <u>Animation</u>: CAF ou CD <u>Composition</u>: CAF, CD, Commune <u>Périodicité</u>: selon le besoin des promoteurs et gestionnaires (environ 1/mois)</p>	<p><u>Secrétariat</u> : CAF <u>Animation</u>: CAF ou CD sous l'égide de l'Etat <u>Composition</u>: signataires du schéma <u>Périodicité</u>: selon le besoin</p>	<p><u>Secrétariat</u> : CAF <u>Animation</u>: CAF CD <u>Composition</u> : CD (insertion et PMI), CAF, MSA, Ville de Marseille, UDAF, Direccte, Pôle emploi, missions locales <u>Périodicité</u>: selon le besoin</p>	<p><u>Secrétariat</u> : CAF <u>Animation</u>: CAF ou CD (animation du réseau des RAM) <u>Composition</u>: CD, CAF, MSA, animateurs de RAM par l'instance réseau, ville de Marseille <u>Périodicité</u>: a minima deux fois par an</p>	<p><u>Secrétariat</u> : CAF <u>Animation</u>: CAF <u>Composition</u>: Signataires du schéma <u>Périodicité</u>: selon le besoin</p>
<p>Ce comité assurera suivi des fiches actions notamment</p>	<p>Trois comités des financeurs sont institués:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MF et ES ▪ REAAP, CLAS, LEG ▪ MAPE <p>Ils définissent les appels à projets et étudient conjointement les projets</p>	<p>Ce comité reçoit les promoteurs qui souhaitent créer des EAJE sur le département et les gestionnaires en cas de difficultés.</p>	<p>Ce comité propose la communication autour du schéma, l'information, sensibilisation des acteurs (familles, professionnels...)</p>	<p>Ce comité répond aux besoins d'accueil des parents en démarche d'insertion socio-professionnelle. Il intègre les dispositifs crèches à vocation d'insertion professionnelle, dites crèches AVIP (pour labellisation et suivi) et les crèches parentales d'insertion.</p>	<p>Ce comité favorise et accompagne le développement de l'offre d'accueil individuel. Il intègre l'accompagnement des maisons d'assistants maternels (MAM, démarche déjà engagée au sein de la PMI, avec un comité de suivi), le réseau des animateurs de relais assistants maternels (RAM)</p>	<p>Ce comité développe les actions en faveur de la jeunesse. Il intègre le comité de pilotage des promeneurs du net.</p>



Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 01 janvier 2018.

Durée

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, avec une clause de tacite reconduction pour trois ans, si non dénoncée par l'un des cocontractants six mois avant la fin de son terme. Son renouvellement sera acté par une décision de la Commission Départementale du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Modalités de résiliation et modification

Le présent avenant pourra être dénoncé par chacun des cocontractants, par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée aux co-Présidents, c'est-à-dire au Président du Conseil Départemental et au Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, à la date anniversaire de la Convention et moyennant un préavis de six mois.

Le présent avenant pourra être modifié par voie d'avenant acté par une décision de la Commission Départementale du Schéma Départemental des Services aux Familles et signé par tous les cocontractants.

LA PREFETE DELEGUEE POUR L'EGALITE DES CHANCES
Madame Marie-Emmanuelle ASSIDON

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Madame Martine VASSAL

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DES BOUCHES-DU-RHONE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT

LE MAIRE DE MARSEILLE
Monsieur Jean-Claude GAUDIN

**LE PRESIDENT DE L'UNION DES MAIRES
DES BOUCHES-DU-RHONE**
Monsieur Georges CRISTIANI

LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Antoine PASTORELLI

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Pierre ROBIN

**LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL
D'AIX EN PROVENCE**

Représenté par **LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE
PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DES BOUCHES-DU-RHONE**
Madame Isabelle GORCE

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE**

Monsieur Dominique BECK

**LE PRESIDENT DE L'UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DES BOUCHES-DU-RHONE**

Monsieur Christophe MAGNAN